



Département de l'Aveyron
République française
1 place Adrien-Rozier – CS 53531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil

En exercice : 50
Présents : 35
Conseillers ayant donné procuration : 3
Conseillers excusés non représentés : 12

Votes Pour : 38
Votes Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni Salle du Conseil, 1 Place Adrien-Rozier à Rodez, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Christian TEYSSEDE, Président, Maire de Rodez, et dûment convoqué le 12 décembre 2018.

Conseillers présents : 35

Abdelkader AMROUN, Francis AZAM, Christian BARY, Pierre BESSIERE, Martine BEZOMBES, Serge BORIES, Raymond BRALEY, Monique BULTEL-HERMENT, Geneviève CAMPREDON, Florence CAYLA, Martine CENSI, Jean-Paul CHINCHOLLE, Jean-Michel COSSON, Jacqueline CRANSAC, Maryline CROUZET, Christian DELHEURE, Michel DELPAL, Gulistan DINCEL, Michel FALGUIERE, Pascal FUGIT, Michel GANTOU, Patrick GAYRARD, Dominique GOMBERT, Anne-Christine HER, Jean-Philippe KEROSLIAN, Christine LATAPIE, Sylvie LOPEZ, Jean-Luc PAULAT, Pascal PRINGAULT, Daniel RAYNAL, Patrice REY, Joëlle RIOM, Elisabeth ROMIGUIERE, Jean-Philippe SADOUL, Christian TEYSSEDE.

Conseillers ayant donné procuration : 3

Claude ALBAGNAC.....à Jean-Michel COSSON
Monique BUERBA.....à Gulistan DINCEL
Marie-Noëlle TAUZINà Jean-Philippe KEROSLIAN

Conseillers excusés non représentés : 12

Nathalie AUGUY-PERIE, Brigitte BOCCAND, Marie-Claude CARLIN, Yves CENSI, Jean-Louis CHAUZY, Laure COLIN, Arnaud COMBET, Serge JULIEN, Maïté LAUR, Matthieu LEBRUN, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Marlène URSULE.

Secrétaire de séance : Mme Gulistan DINCEL.

**181218-306 - DL – SERVICE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
TARIFICATIONS 2019 DES PRESTATIONS DE COLLECTE DE DECHETS AUPRES DES PROFESSIONNELS**

RAPPORTEUR : M. Daniel RAYNAL

1. PRESTATIONS DE COLLECTE AUPRES DES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPECIALE

Dans le cadre de ses missions, le Service Prévention et de Gestion des Déchets effectue des opérations de ramassage auprès des professionnels de Rodez agglomération, en même temps que la collecte des déchets des particuliers.

Conformément à la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, et les articles L2224-13 à 17 et L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la Loi de finances rectificative du 29 décembre 2015, les collectivités doivent instaurer une redevance spéciale pour la collecte et l'élimination des déchets issus des activités professionnelles collectés avec les déchets ménagers ; ces prestations sont soumises à facturation, afin que leurs coûts ne soient pas supportés par les ménages.

Les prestations de collecte auprès des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale, comportent la collecte des déchets et le traitement des déchets.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 DECEMBRE 2018

Pour les prestations de collecte auprès des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale, il est proposé pour 2019, les tarifs suivants :

▪ **1.1 collecte des déchets d'activités :**

PRESTATIONS DE COLLECTE DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPECIALE	
collecte annuelle secteur C2	93.31 €
collecte annuelle secteur C3	130.63 €
collecte annuelle secteur C4	152.36 €
collecte annuelle secteur C5	169.82 €
collecte annuelle secteur C6	182.87 €

▪ **1.2 traitement des déchets d'activités :**

PRESTATIONS DE TRAITEMENT DE DECHETS COLLECTES PAR CONTENEURS OU SACS DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPECIALE			
	ordures ménagères assimilées	déchets recyclables assimilés en mélange	ordures ménagères assimilées broyées ou compactées
bacs 240 litres	2.40 € par collecte	0.96 € par collecte	5.52 € par collecte
bacs 340 litres	3.40 € par collecte	1.36 € par collecte	7.82 € par collecte
bacs 360 litres	3.60 € par collecte	1.44 € par collecte	8.02 € par collecte
bacs 500 litres	5.00 € par collecte	2.00 € par collecte	11.50 € par collecte
bacs 660 litres	6.60 € par collecte	2.64 € par collecte	15.18 € par collecte
bacs 770 litres	7.70 € par collecte	3.08 € par collecte	17.71 € par collecte
sacs 30 litres	0.30 € par collecte	0.12 € par collecte	
sacs 50 litres	0.50 € par collecte	0.20 € par collecte	
sacs 100 litres	1.00 € par collecte	0.40 € par collecte	
déchets en vrac	0.010 € par litre	0.004 € par litre	

Il n'y a pas de modification pour le coût de traitement des ordures ménagères. Le coût de traitement des déchets recyclables augmente de 0.001 € par litre.

Le produit attendu de la redevance spéciale est de 495 000 €.

Les conteneurs et les colonnes dédiés exclusivement à des déchets recyclables en flux unique (carton, papiers ou verre) ne font pas l'objet d'une facturation.

2. PRESTATIONS DE COLLECTE AUPRES DES PROFESSIONNELS PAR BENNES OU PAR COMPACTEURS

Dans le cadre de ses missions, le Service Prévention et de Gestion des Déchets effectue des opérations de ramassage auprès des professionnels de Rodez agglomération, en dehors de la collecte des déchets des particuliers.

Les prestations de collecte auprès de professionnels, par bennes ou compacteurs, comportent la location du matériel de collecte (bennes), le transport de bennes ou de compacteurs pour la collecte des déchets et le traitement des déchets.

Pour les prestations de collecte auprès des professionnels, par bennes ou compacteurs, il est proposé pour 2019 les tarifs suivants :

▪ **2.1 location de bennes :**

PRESTATIONS DE LOCATION DE BENNES	
location de bennes à déchets 20m ³	51.33 € par mois par benne
location de bennes à déchets à capot fixe 30 m ³	73.33 € par mois par benne
location de bennes à volets de 12 m ³	61.05 € par mois par benne

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 DECEMBRE 2018

▪ **2.2 transport de bennes ou compacteurs :**

PRESTATIONS DE TRANSPORT DE BENNES OU DE COMPACTEURS	
transport de bennes à déchets ou de compacteur	2.83 € / kilomètres

▪ **2.3 traitement des déchets d'activités :**

PRESTATION DE TRAITEMENT DE DECHETS COLLECTES PAR BENNES OU PAR COMPACTEURS	
ordures ménagères assimilées ou DIB non valorisables	150.28 € par tonne
déchets valorisables et non valorisables assimilés en mélange	138.04 € par tonne
déchets recyclables assimilés en flux unique	0 € par tonne
déchets verts	31.06 € par tonne
bois	61.23 € par tonne

Le traitement des déchets collectés en flux unique (par conteneurs, bennes ou autres) ne fera pas l'objet d'une facturation dès lors qu'ils seront collectés séparément.

3. PRESTATIONS DE NETTOYAGE POUR LES PROFESSIONNELS DE COMPACTEURS OU DE CONTENEURS

Dans le cadre de ses missions, le Service Prévention et de Gestion des Déchets est amené à nettoyer les matériels de collecte des professionnels, soit à la demande de ces derniers, ou par mesure de salubrité en raison d'un manque d'entretien de ces matériels par le professionnel.

Les prestations de nettoyage pour les professionnels de compacteurs ou de conteneurs, comportent le nettoyage de compacteurs et le nettoyage de conteneurs.

Pour les prestations de nettoyage des matériels de collecte, il est proposé pour 2019 les tarifs suivants :

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES MATERIELS DE COLLECTE	
nettoyage d'un compacteur	19.19 € par nettoyage
nettoyage d'un conteneur	7.77 € par nettoyage

4. PRESTATIONS DE COLLECTE PONCTUELLES LORS DE MANIFESTATIONS

Lors de manifestations grand public, le Service Prévention et de Gestion des Déchets est sollicité afin de mettre à disposition des contenants, et effectuer des opérations de collecte des déchets générés par cette activité.

Les prestations de collecte lors des manifestations comportent la location de conteneurs à déchets, la location de bennes à déchets et la collecte et le traitement des déchets.

Pour les prestations de collecte ponctuelles lors de manifestations, il est proposé pour 2019 les tarifs suivants :

▪ **4.1 location de conteneurs à déchets :**

PRESTATION DE MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS DANS LE CADRE DE MANIFESTATION	
bacs 340 litres	12.35 € par semaine
bacs 770 litres	14.83 € par semaine

▪ **4.2 location de bennes à déchets :**

PRESTATIONS DE LOCATION PONCTUELLES DE BENNES LORS DE MANIFESTATIONS	
location de bennes à déchets	9 € par jour

Au-delà de 5 jours de location, le tarif mensuel 2.1 de location auprès des professionnels, est applicable.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 DECEMBRE 2018

▪ **4.3 collecte et de traitement des déchets de la manifestation :**

PRESTATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES PAR CONTENEURS DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS	
bacs 340 litres déchets résiduels	7.45 € par bac collecté
bacs 770 litres déchets résiduels	11.19 € par bac collecté
bacs 340 litres déchets recyclables	4.12 € par bac collecté
bacs 770 litres déchets recyclables	4.18 € par bac collecté

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la compétence obligatoire de Rodez agglomération « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés - Collecte des déchets ménagers, en porte à porte pour les ordures ménagères recyclables et non recyclables, et en apport volontaire en déchetteries pour les encombrants ménagers, déchets de jardinage, déchets domestiques spéciaux. Collecte étendue aux déchets professionnels s'ils sont assimilables, par leurs natures et par leurs volumes, aux déchets ménagers. Adhésion au SYDOM Aveyron en matière de traitement dédits déchets » ;

Vu la compétence obligatoire de Rodez agglomération « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés - Définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-13 à L.2224-17-1 et L.2333-78 ;

Vu la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 4 décembre 2018, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité, approuve les tarifs 2019 pour les prestations suivantes :

- **collecte auprès des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale,**
- **collecte auprès des professionnels par bennes ou par compacteurs,**
- **nettoyage auprès des professionnels, de compacteurs ou de conteneurs,**
- **collectes ponctuelles lors de manifestations.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Signé par M. Christian TEYSSEBRE
Affiché le 20 décembre 2018
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Nomenclature : 3.6.1 - Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé - décisions en matière de tarifs

Accusé de réception d'un acte en préfecture

SERVICE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS TARIFICATIONS

Objet de l'acte : 2019 DES PRESTATIONS DE COLLECTE DE DECHETS AUPRES DES
PROFESSIONNELS

.....
Date de décision: 18/12/2018

Date de réception de l'accusé 20/12/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 181218306DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20181218-181218306DL-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6 .1

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

décisions en matière de tarifs

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 181218-306-DL - Déchets - Tarifications 2019 professionnels.pdf

(99_DE-012-241200187-20181218-181218306DL-DE-1-1_1.pdf)